

Notice démarches simplifiées

Ce tutoriel vous aidera à déposer votre dossier de demande en ligne de subvention DETR-DSIL sur démarches simplifiées.

1. CONNEXION SUR LA PLATEFORME DEMARCHE SIMPLIFIEE

Pour cela vous devrez vous connecter en cliquant sur le lien de la démarche (Demande de subvention - DETR - DSIL 2022) disponible sur le site internet de la préfecture des Vosges (Vosges.gouv.fr, rubrique **Politiques Publiques, Collectivités locales – Intercommunalité** puis **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**).



Service de l'animation
des politiques publiques
Bureau du développement
territorial

Demande de subvention - DETR - DSIL 2022

Date limite : 31 décembre 2022

Cette téléprocédure concerne les demandes de subventions suivantes, au titre de l'année 2022 :

- DETR
- DSIL

ATTENTION :

Ne déposez qu'un seul dossier par projet.
Les services de la préfecture orienteront votre dossier en fonction des priorités et des instructions en la matière.

RAPPELS :

- Seuls les projets prêts à commencer doivent être télétransmis.

Commencer la démarche

Avec FranceConnect
France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

- **Si vous ne possédez pas de compte**, cliquez sur « **Créer un compte demarches-simplifiees.fr** » et créez votre compte en entrant une adresse mail et en saisissant un mot de passe puis **Créer votre compte** ;



Service de l'animation
des politiques publiques
Bureau du développement
territorial

Demande de subvention - DETR - DSIL 2022

Date limite : 31 décembre 2022

Cette téléprocédure concerne les demandes de subventions suivantes, au titre de l'année 2022 :

- DETR
- DSIL

ATTENTION :

Ne déposez qu'un seul dossier par projet.
Les services de la préfecture orienteront votre dossier en fonction des priorités et des instructions en la matière.

RAPPELS :

- Seuls les projets prêts à commencer doivent être télétransmis.
- L'opération ne doit pas avoir débuté avant l'accusé de réception du dossier

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :
le 30 novembre 2021 pour les projets de plus de 50 000 € de

Créer-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Avec FranceConnect
France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Email (nom@site.com)

Mot de passe (8 caractères minimum)

Créer un compte

- Si vous avez déjà un compte, cliquez sur **J'ai déjà un compte** et connectez-vous avec vos identifiants. Si vous avez oublié votre mot de passe et si vous ne le connaissez pas, cliquez sur **Mot de passe oublié**. Si un compte existe avec l'adresse mail saisie, vous recevrez dans la boîte de réception de cette adresse un message pour réinitialiser le mot de passe.



Service de l'animation
des politiques publiques
Bureau du développement
territorial

Demande de subvention - DETR - DSIL 2022

Date limite : 31 décembre 2022

Cette téléprocédure concerne les demandes de subventions suivantes, au titre de l'année 2022 :

- DETR
- DSIL

ATTENTION :

Ne déposez qu'un seul dossier par projet.
Les services de la préfecture orienteront votre dossier en fonction des priorités et des instructions en la matière.

RAPPELS :

- Seuls les projets prêts à commencer doivent être télétransmis.
- L'opération ne doit pas avoir débuté avant l'accusé de réception du dossier

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Connectez-vous

Avec FranceConnect

France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Email (nom@site.com)

Mot de passe (8 caractères minimum)

Se souvenir de moi

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

Une fois connecté, vous pouvez vous connecter à vos dossiers en cours si vous en avez, sinon, vous pouvez commencer un nouveau dossier.

Munissez vous du **numéro SIRET** de votre collectivité au nom de laquelle vous allez déposer votre demande de subvention pour pouvoir commencer.



Service de l'animation
des politiques publiques
Bureau du développement
territorial

Demande de subvention - DETR - DSIL 2022

Date limite : 31 décembre 2022

Cette téléprocédure concerne les demandes de subventions suivantes, au titre de l'année 2022 :

- DETR
- DSIL

ATTENTION :

Ne déposez qu'un seul dossier par projet.
Les services de la préfecture orienteront votre dossier en fonction des priorités et des instructions en la matière.

RAPPELS :

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

12345678912345

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Valider

Saisir le numéro SIRET à 14 chiffres de votre collectivité et **valider** :

Une fois celui-ci validé, les informations relatives à votre collectivité s'affichent. Cliquer sur **Continuer avec ces informations** si le SIRET est correct, sinon cliquez sur **Utiliser un autre SIRET** ;

Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.

Ces informations seront jointes à votre dossier.

MAIRIE

- Siret : 21880
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Adresse : COMMUNE DE C

IS FRANCE

Nous allons également récupérer la forme juridique, la date de création, les effectifs, le numéro TVA intracommunautaire, le capital social de votre organisation. Pour les associations, nous récupérerons également l'objet, la date de création, de déclaration et de publication.

Les exercices comptables des trois dernières années pourront être joints à votre dossier.

→ [Autres informations sur l'organisme sur « entreprise.data.gouv.fr »](#)

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

2. PREPARATION DES PIECES NECESSAIRES AU DEPOT DE DOSSIER

Avant de déposer un dossier sur demarches-simplifiees.fr, penser à scanner tous les documents nécessaires et les enregistrer afin de pouvoir les joindre lors du dépôt de votre dossier :

1. Descriptif du projet / note d'opportunité *
2. Délibération de la collectivité (format libre)
3. Plan de financement prévisionnel détaillé *
4. Programme détaillé des travaux par postes de dépenses *
5. Devis justificatifs des travaux (non signés du représentant légal) ou avant-projets sommaires/définitifs (format libre)
6. Attestation de non commencement de travaux *
7. Libre disposition des biens (Attestation de maîtrise du foncier) *
8. Avis préalable de la DDT
9. Autre avis préalable (UDAC, DSDEN, DDCSPP, ARS, Domaines etc...)
10. Plans (format libre)
11. Autres documents complémentaires obligatoires (se référer au guide)

* Les formulaires 1, 2, 3, 4, 6 et 7 sont disponibles sur le site internet de la préfecture OU dans les rubriques concernées sous forme de modèle.

3. SAISIE DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Commencez par localiser géographiquement le projet en utilisant les outils en haut à gauche de la carte qui s'affiche (vous pouvez préalablement indiquer une adresse dans la zone au dessus de la carte pour vous situer) :

Ajouter un fichier GPX ou KML

Rechercher une adresse - saisissez au moins 2 caractères

Outils de délimitation des parcelles concernées :

- Tracer une ligne
- Tracer un polygone
- Indiquer un point
- Supprimer les zones créées
- Sélection directe d'une parcelle en cliquant dessus



Ensuite, vous pouvez commencer votre saisie. Tous les champs marqués d'un astérisque rouge sont à renseigner obligatoirement.

En cas d'impossibilité d'utiliser ce module, il convient de mettre à jour votre navigateur (Chrome, Firefox ou Safari).

A SAVOIR : votre saisie est automatiquement enregistrée en mode brouillon. le dossier est préenregistré sur la plateforme mais ne peut être consulté par les instructeurs.

Si vous voulez quitter votre dossier sans le déposer, il suffit de fermer la page du formulaire. Lorsque vous vous connecterez à nouveau sur démarches-simplifiées.fr, vous pourrez reprendre la saisie de votre dossier là où vous l'avez laissée.

Ensuite, complétez les champs du formulaire, organisés en rubriques :

1. Identification du porteur de projet
2. Description du projet
3. Nature et Impacts du projet
4. Échéancier prévisionnel de réalisation

Puis insérez les pièces justificatives nécessaires dans chacune des rubriques PJ 1 à PJ 11:

Pour ce faire, pour chaque pièce à joindre, cliquez sur **Parcourir...** pour récupérer le document pré-enregistré sur votre ordinateur.

NB : En cliquant sur **le modèle suivant**, vous pouvez télécharger un document vierge, si vous ne l'avez pas fait sur le site internet de la préfecture.

Procéder de même pour chaque pièce à joindre.

A NOTER : Pour les rubriques PJ 10 (plan) et PJ 11 (pièces complémentaires), vous pouvez joindre plusieurs documents. Pour cela, après avoir joint un premier document, cliquez sur **Ajouter une ligne pour PJxxxxxx** » sous la rubrique concernée, pour créer un lien supplémentaire dans la rubrique.

PJ10. Plans

Pour les travaux d'aménagements, de construction, de réhabilitation, sont obligatoires : plans de situation, cadastral, parcellaire, plan de masse, de coupe en travers.

Pour les travaux d'installation de caméras : plan d'implantation.

Ajouter un plan

Vous pouvez joindre plusieurs plans en fonction du projet.

Pour joindre un plan, cliquer sur Parcourir... pour importer votre document.

Pour ajouter un deuxième plan, cliquer sur la zone "Ajouter une ligne pour PJ10 Plan", et ainsi de suite.

 Plan_1.PNG  supprimer  remplacer

Supprimer l'élément

+ Ajouter un élément pour « PJ10. Plans »

4. DEPOT DU DOSSIER

Lorsque toutes les rubriques ont été complétées et les pièces jointes enregistrées, cliquer sur **Déposer le dossier** (en bas à droite de la page)

Si votre saisie n'est pas complète (certains champs, marqués d'une étoile rouge, doivent être obligatoirement saisis), l'application se positionnera sur le champ qui doit être complété. Un commentaire est saisi pour vous aider à remplir le champ.

1.1. Nom, prénom et qualité du représentant légal *

Qualité : exécutif de la collectivité (maire, président EPCI, etc...)

1.1. Nom, prénom et qualité du représentant légal

Veuillez compléter ce champ.

Qualité du référent en charge du dossier *

Lorsque votre dossier est bien complété vous recevez ce message à l'écran :



Merci !

Votre dossier sur la démarche **Demande de subvention - DETR - DSIL 2022** a bien été envoyé.

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.

Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur.

Accéder à votre dossier

Déposer un autre dossier

Votre dossier est dit en **construction**.

Vous pourrez le **modifier** et **échanger avec un instructeur** lors de sa construction et de son instruction.

5. SUIVI DU DOSSIER

Demande de subvention - DETR - DSIL 2022
Dossier n° 6055163 - Déposé le 01 octobre 2021 10:01

en construction

Inviter une personne à modifier ce dossier - **Modifier mon dossier**

Résumé | Demande | Messagerie

en construction ▶ en instruction ▶ terminé

Votre dossier est en construction. Cela signifie que vous pouvez encore le modifier. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour [contacter l'administration directement](#).

Dernier message

Email automatique le 1er octobre à 10 h 01
[Accusé de réception DEPOT de DOSSIER Demande de subvention 2022]
Bonjour,

Pour modifier ou compléter votre dossier, se reconnecter sur Démarches simplifiée

Se positionner sur onglet demande, cliquer sur le dossier concerné dans la liste, puis, une fois celui-ci sur **Modifier mon dossier**.

Procédez aux modifications (joindre une pièce manquante, ajouter un devis, etc), consultez la messagerie ou envoyez un message si besoin, et le cas échéant cliquer sur **Enregistrer les modifications du dossier** en bas à gauche de l'écran.

2. Description du projet

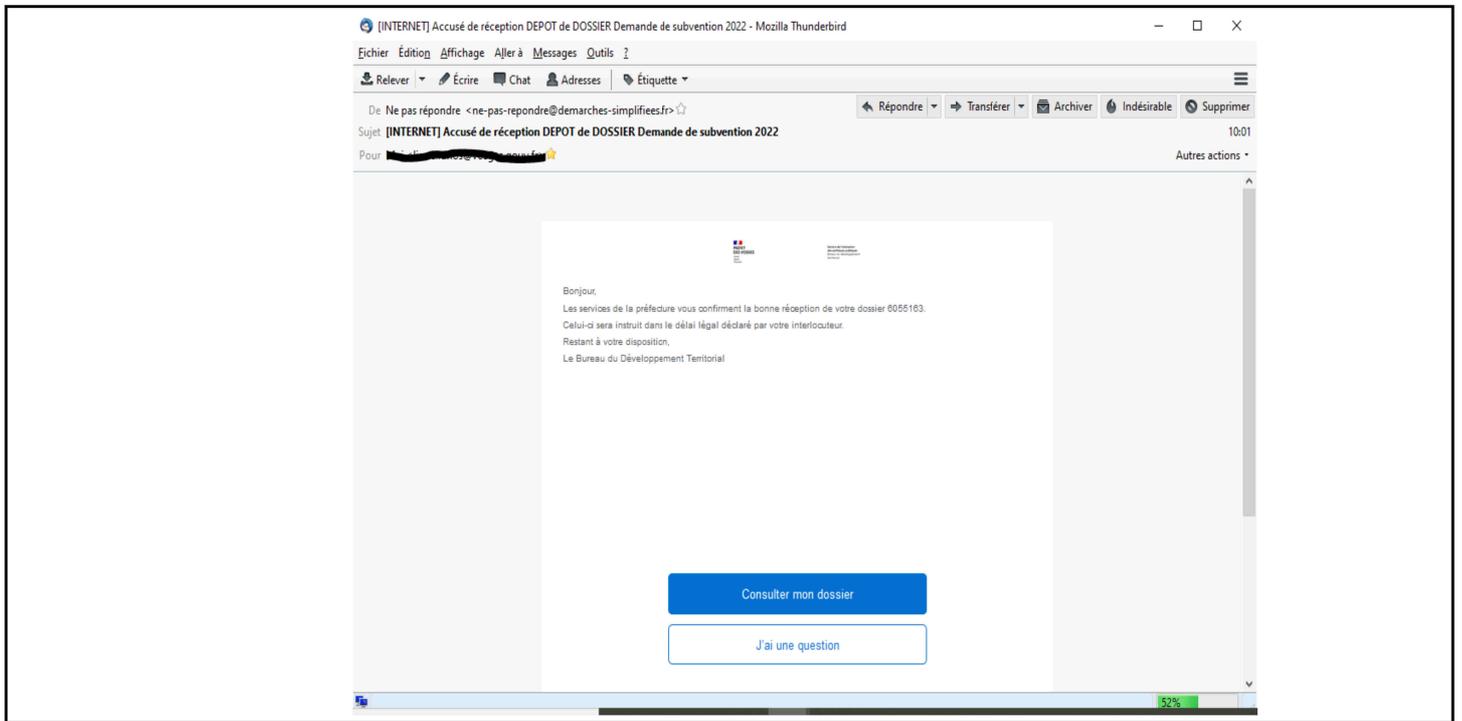
2.1. Intitulé du projet *

Travaux rénovation école du centre

Enregistrer les modifications du dossier

A partir du moment où votre dossier est complet il peut être passé en instruction par les services instructeurs.

Vous en recevrez la confirmation dans votre boîte mail



et dans la liste des dossiers, la demande passe en statut « **en instruction** »

Dossiers

[mon dossier](#)

N° dossier	Démarche	Demandeur	Statut	Mis à jour	Actions
6055163	démarche en test - Demande de subvention - DETR - DSIL 2022	MAIRIE	en construction	vendredi 01 octobre 2021 10h05	Actions

Accessibilité : non conforme [?](#) - CGU [?](#) - Mentions légales [?](#) - Documentation [?](#) - Contact technique [?](#) - Aide [?](#)

A ce stade, **vous ne pourrez plus modifier votre dossier.**